

Conférence romande de l'égalité

Secrétariat à l'égalité et à la famille

Rue Pré d'Amédée 2
Case postale 478
1951 Sion

+41 (0)27 606 21 20
SEF-SGF@admin.vs.ch

Communiqué de presse

Sion, le 24 novembre 2008

25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

La violence envers les femmes enfreint les droits de la personne, qu'elle s'exerce en privé ou en public : c'est le rappel de la Conférence romande de l'égalité en ce 25 novembre. Or depuis le premier avril 2004 une modification du Code Pénal suisse classe les actes de violence entre conjoints ou partenaires parmi les infractions poursuivies d'office. Et depuis le premier juillet 2007 le nouvel article 28b du Code Civil suisse prévoit que les tribunaux civils puissent ordonner à la personne violente de quitter le logement commun, afin de protéger la victime. Ainsi la protection des victimes a été élargie à la sphère privée.

- Entre 2000 et 2004 en Suisse, 45% des victimes d'un homicide ou d'une tentative d'homicide l'ont été dans un contexte de violence domestique (476 personnes). Il s'agissait de 317 femmes et 159 hommes.
- A la même période 176 personnes ont été tuées dans un contexte de violence domestique : 72% étaient des femmes, et pour presque 60% d'entre elles le-la suspect-e était alors le partenaire, actuel ou ancien.
- En moyenne, 25 femmes ont été tuées chaque année dans un contexte de violence domestique, soit 2 femmes par mois. Les victimes masculines étaient au nombre de 10 par an en moyenne.
- En 2007, 73% des affaires enregistrées parmi les centres officiels d'aide aux victimes ont concerné des victimes femmes. Et dans plus de la moitié des cas il y avait un lien familial entre la victime et l'auteur présumé des violences.
- En 1998, une étude a estimé à 400 millions de francs au moins par an les coûts financiers directs générés par la violence à l'égard des femmes. Ces coûts concernent la police, la justice et l'exécution des peines, les frais de maladie, l'aide sociale et l'aide aux victimes ainsi que les projets de recherche.

Aux femmes qui subissent actuellement des violences, la Conférence romande de l'égalité rappelle l'existence de www.violencequefaire.ch et www.comeva.ch, deux sites susceptibles de leur procurer conseils et soutien.

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez vous adresser directement auprès du bureau de l'égalité de votre canton :

Berne

Mme Barbara Ruf, responsable
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme
031 633 75 78 info@sta.be.ch

Fribourg

Mmes Geneviève Beaud Spang et Regula Kuhn, responsables
Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
026 305 23 85 bef@fr.ch

Genève

Mme Teresa Skibinska, directrice
Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme
022 388 74 50

Jura

Mme Angela Fleury, cheffe de service
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes
032 420 79 00 egalite@jura.ch

Neuchâtel

Mme Nicole Baur, déléguée
Office de la politique familiale et de l'égalité
032 889 61 20 opfe@ne.ch

Valais

Mme Nicole Langenegger Roux, responsable
Secrétariat à l'égalité et à la famille
027 606 21 20 SEF-SGF@admin.vs.ch

Vaud

Mme Sylvie Durrer, cheffe de service
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
021 316 61 24 info@befh.vs.ch